



Mairie de Messimy-sur-Saône

Note de présentation brève et synthétique du budget 2018

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières et essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible en mairie sur demande, et sera également mise en ligne sur le site Internet de la commune.

En plus du budget communal, la commune de Messimy-sur-Saône gère à partir de cette année un budget annexe Locaux commerciaux

Le cadre général du budget

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année N. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 13 avril 2018 par le conseil municipal, en respectant le principe de l'équilibre tant en fonctionnement, qu'en investissement et en dégagant des ressources suffisantes en fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de la dette et financer les investissements communaux. Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie durant les heures d'ouvertures au public.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux publics,
- d'essayer de poursuivre des investissements utiles et nécessaires pour la collectivité.

Le budget se structure autour des sections de fonctionnement et d'investissement. D'un côté, la gestion des entretiens et affaires courants (ou section de fonctionnement), incluant notamment la rémunération des agents de la commune ; de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Quant au budget annexe « Locaux commerciaux », il a été créé à compter du 1^{er} janvier 2018, pour gérer l'opération relative à la création de trois locaux commerciaux au centre village, avec son assujettissement à la TVA.

I- BUDGET PRINCIPAL

A.- La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...)

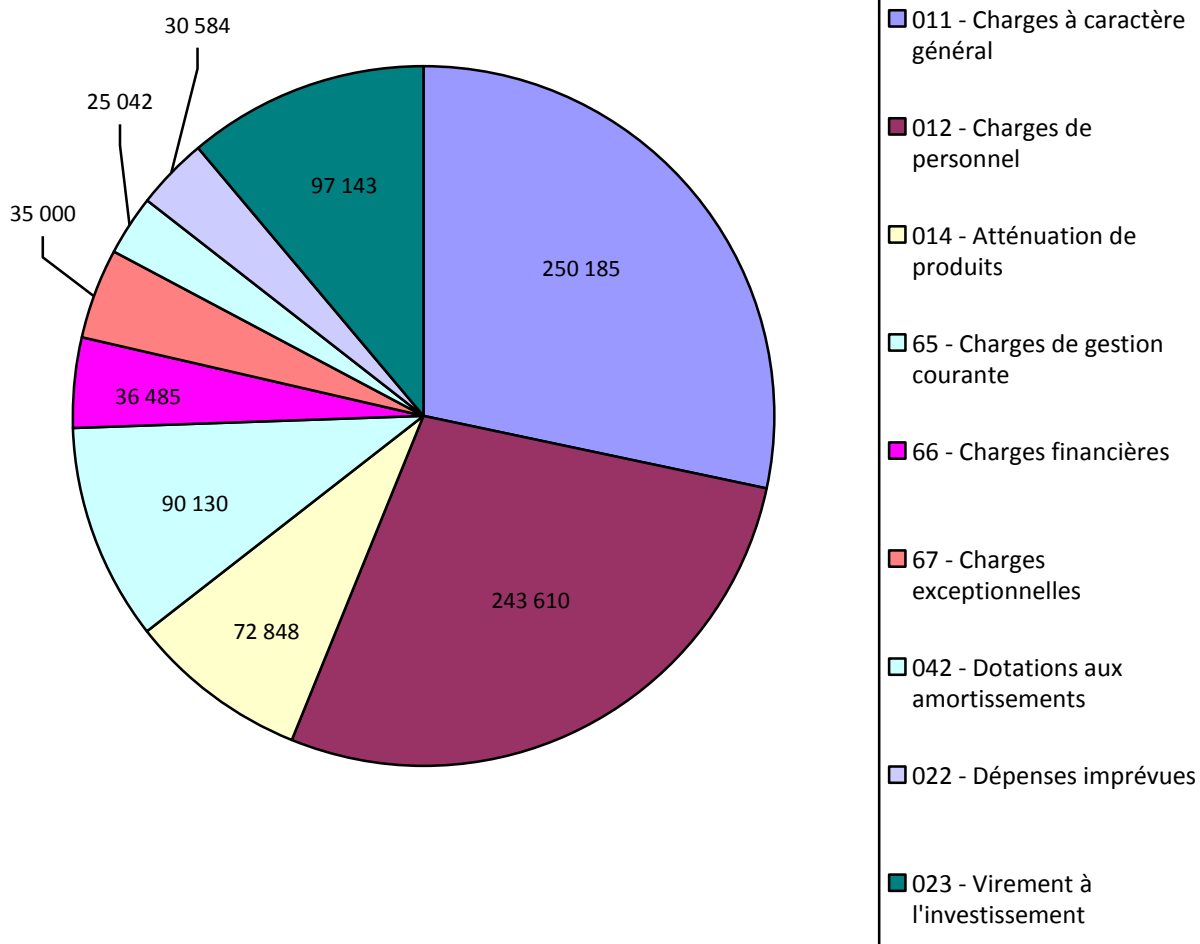
Pour la commune de Messimy-sur-Saône :

La section de fonctionnement s'équilibre à 881 027 €, soit une hausse de 4,334% du budget par rapport à celui de 2017 (844 408 €).

Les dépenses se décomposent comme suit :

CHAPITRE	BP + DM 2017	BP 2018	Variation
011 - Charges à caractère général	241 144	250 185	9 041
012 - Charges de personnel	238 864	243 610	4 746
014 - Atténuations de produits	70 312	72 848	2 536
65 - Autres charges de gestion courante	97 836	90 130	-7 706
66 - Charges financières	39 620	36 485	-3 135
67 - Charges exceptionnelles	2 021	35 000	32 979
68 - Dotations aux provisions	5 000	0	-5 000
042 - Dotations aux amortissements	18 082	25 042	6 960
022 - Dépenses imprévues	0	30 584	30 584
023 - Virement à l'investissement	128 229	97 143	-31 086
TOTAL	844 408	881 027	36 619

Dépenses de Fonctionnement par chapitre



Chapitre 011 – Dépenses à caractère général : il est essayé de maintenir les crédits alloués pour les achats, fournitures, fluides, entretiens et honoraires. Toutefois, des dépenses nouvelles apparaissent en 2018 pour le contrôle des poteaux d'incendie dans le cadre de la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) et le financement du service commun pour les autorisations des droits du sol. De même, avec la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCA), il est intégré les dépenses pour le repas annuel des personnes de 70 ans et plus et les colis de Noël.

Chapitre 012 – Charges de personnel : une hausse maîtrisée de 4 746 € résultant du glissement vieillesse technicité (avancement de grade), compensée par l'arrêt du temps d'activité périscolaire à partir de septembre 2018. Le personnel de la commune est toujours composé de huit titulaires, se répartissant en un agent de catégorie A à temps complet et de sept agents de catégorie C (un temps complet et six temps non complet), et également un agent non-titulaire en catégorie C dont le poste s'arrête au 31 août 2018.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : la réduction des dépenses est liée principalement à la dissolution courant 2018 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) enlevant une contribution communale et la dissolution au 31 décembre 2017 du CCAS conduisant à la suppression de la subvention.

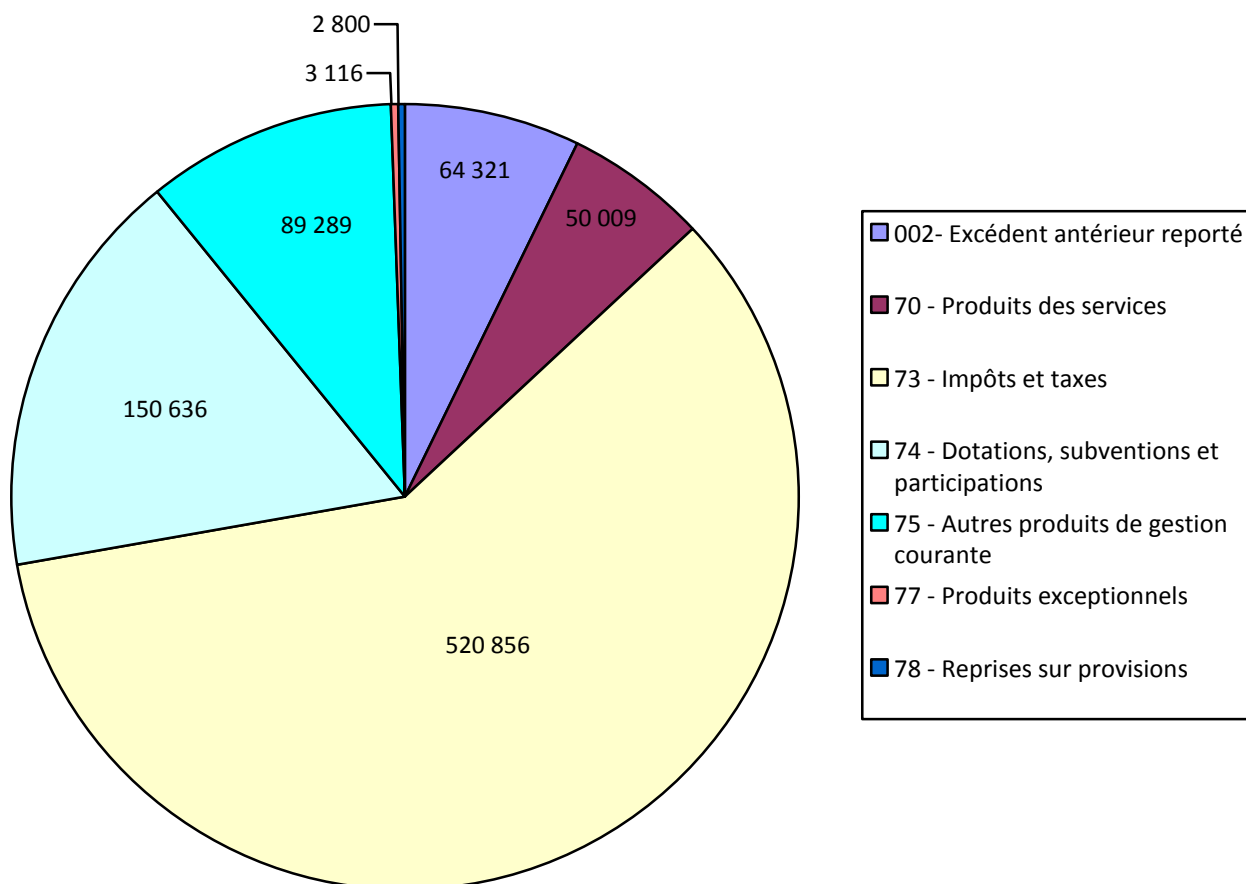
Chapitre 66 – Charges financières : les intérêts suivent le rythme normal des emprunts et donc diminuent.

Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement couvre le capital des emprunts et permet de dégager pour l'investissement un autofinancement net de 38 143 €, diminuant de moitié par rapport en 2017. Cette réduction est liée à l'inscription d'une somme de 30 584 € en dépenses imprévues.

Les recettes se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP + DM 2017	BP 2018	Variation
002 - Excédent antérieur reporté	52 889	64 321	11 432
013 - Atténuation de charges	0	0	0
70 - Produits des services	42 788	50 009	7 221
73 - Impôts et taxes	503 473	520 856	17 383
74 - Dotations, subventions et participations	146 077	150 636	4 559
75 - Autres produits de gestion courante	94 905	89 289	-5 616
77 - Produits exceptionnels	2 276	3 116	840
78 - Reprises sur provisions	2 000	2 800	800
TOTAL	844 408	881 027	36 619

Recettes de fonctionnement par chapitre



Chapitre 70 – Produits des services : correspondent aux recettes générées par les redevances périscolaires (cantine et TAP), les concessions cimetières, les redevances d’occupation du domaine public, les remboursements locatifs (TEOM),...

Chapitre 73 – Impôts et taxes : augmentation de la fiscalité de l’ordre de 1% afin de suivre l’inflation et continuer à maintenir la qualité des services rendus. Cette hausse conduit à fixer les taux des impôts locaux à 13,14 % pour la taxe d’habitation (taux moyen départemental : 18,84 %) ; à 13,20 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (taux moyen départemental : 15,15 %) et à 53,13 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (taux moyen départemental : 48,43 %). Le produit attendu de la fiscalité locale s’élève à 374 434 €, soit 71,88 % des recettes de ce chapitre et 42,50 % des recettes totales de la section de fonctionnement.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : la dotation forfaitaire (subvention Etat) diminue cette année de 1 965 € (cinquième année de réduction). Il est également perçu pour la dernière fois le fonds d’amorçage des rythmes scolaires (solde année scolaire 2017/2018). Une subvention du département est inscrite dans le cadre de la révision du Plan Local d’Urbanisme. Une nouvelle recette correspondante au FCTVA sur les dépenses de fonctionnement en 2016 liées aux travaux sur les bâtiments publics et la voirie.

Chapitre 75 – Autres produits de gestions courantes : ce chapitre recense les loyers liés au patrimoine immobilier de la commune. Il est diminution par le fait de logements vacants et de la remise pratiquée sur les loyers des deux commerces en raison des travaux au centre village.

B.- La section d'investissement

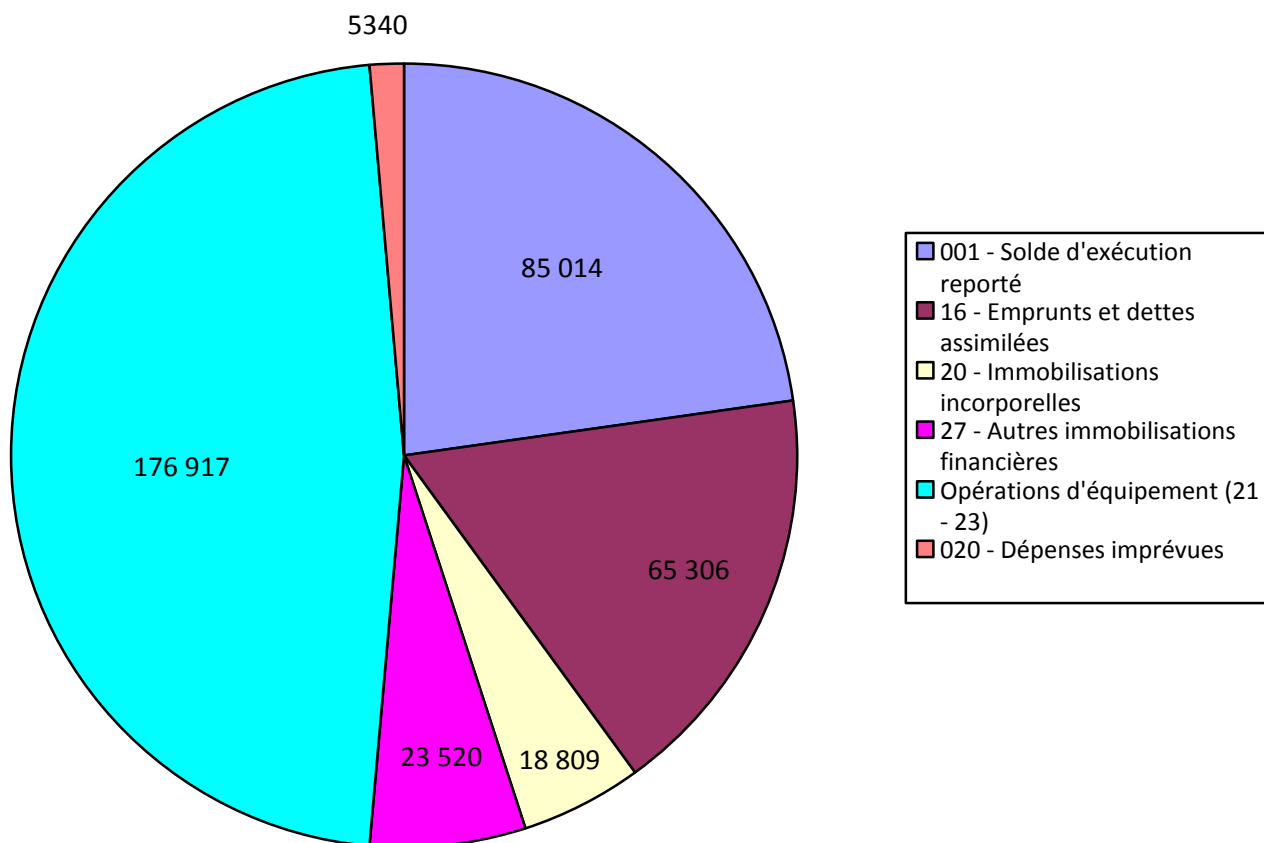
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Pour la commune de Messimy-sur-Saône, la section d'investissement s'équilibre à 374 906 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

CHAPITRE	BP + DM 2017	BP 2018
001 – Solde d'exécution reporté	96 642	85 014
16 - Emprunts et dettes assimilées	71 520	65 306
20 - Immobilisations incorporelles	22 521	18 809
27 - Autres immobilisations financières	23 520	23 520
Opérations d'équipement (21 - 23)	237 943	176 917
020 - Dépenses imprévues	0	5 340
041 - Opérations patrimoniales	6 120	0
TOTAL	458 266	374 906

Dépenses d'investissement par chapitre



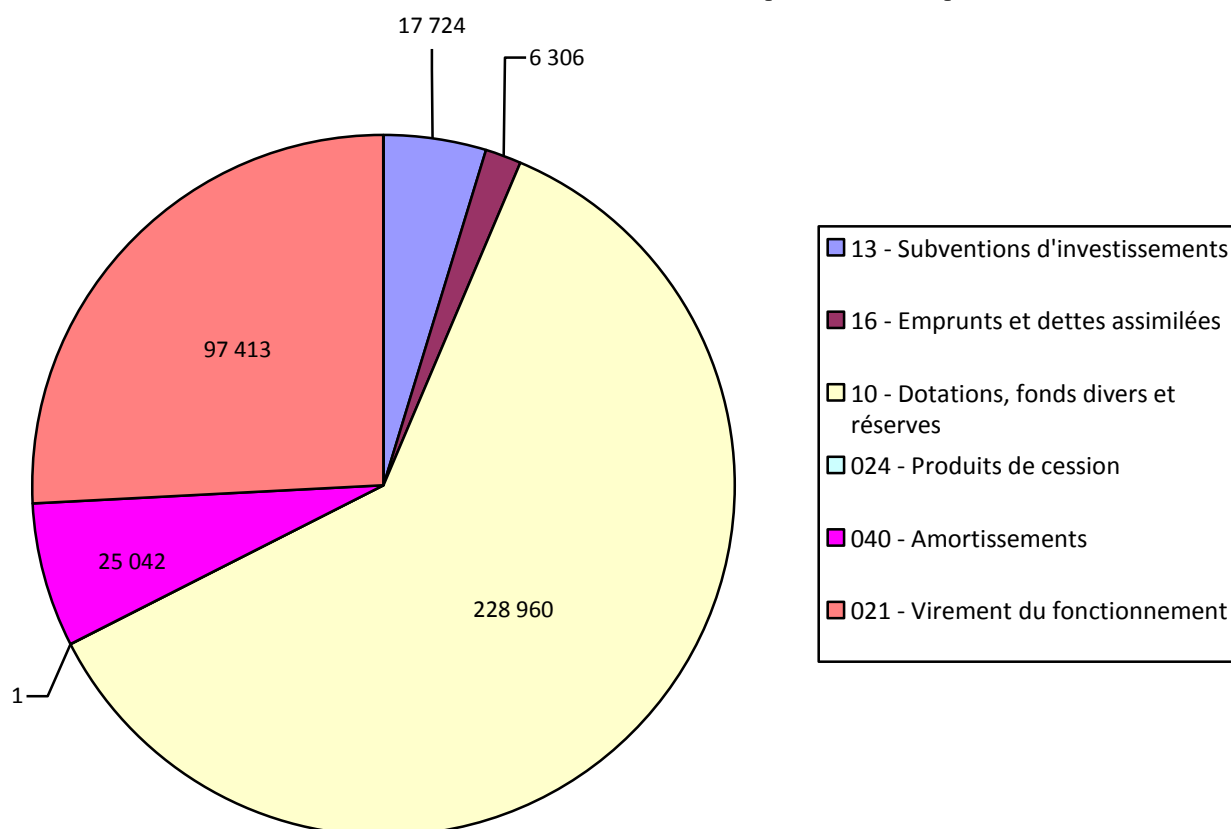
Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- la fin de la révision du Plan Local d'Urbanisme avec l'enquête publique et l'approbation (11 881 €),
- une étude de faisabilité pour l'aménagement de l'entrée Nord de la RD 933 : 6 306 €,
- l'acquisition de matériel informatique, et autres (portemanteaux, tables salle polyvalente, isoilers, lave-vaisselle, pompe d'arrosage, présentoir, tables et bancs,...) pour un montant total de 11 106 €,
- l'installation de la Wifi au camping pour 2 665 €,
- la rénovation du mur vers le terrain de pétanque pour 12 562 €
- la reprise de la façade Nord de l'église : 5 476 €,
- la réfection de la petite toiture dans la cour du bar/tabac Le Détour pour 11 007 €
- la toiture de la tour de l'église en zinc naturel pour 7 140 €,
- l'accessibilité des bâtiments communaux : salle polyvalente et église, plus le diagnostic et dossier d'autorisation pour salle de réunions et salle de catéchisme : 25 360 €,
- l'installation de la vidéoprotection : 21 420 €,
- l'aménagement de la route d'Ars, le reprofilage du chemin du Bicheron et canalisation chemin de la Saône pour 43 600 €
- une réserve de 15 834 € en prévision de la réfection de la cour du Presbytère,
- la somme de 20 747 € pour des participations au SIEA (travaux d'éclairage public, alimentation construction centre village et lotissement).

Les recettes sont :

CHAPITRE	BP + DM 2017	BP 2018
13 - Subventions d'investissement	11 524	17 724
16 - Emprunts et dettes assimilées	68 893	6 306
10 - Dotations, fonds divers et réserves	190 418	228 690
024 - Produits de cessions	35 000	1
040 – Amortissements	18 082	25 042
041 - Opérations patrimoniales	6 120	0
021 - Virement du fonctionnement	128 229	97 143
TOTAL	458 266	374 906

Recettes d'investissements par chapitre



Les recettes sont constituées des subventions suivantes :

- subvention d'état au titre de la réserve parlementaire (sénateur) de 8 500 € et au titre de la dotation des équipements ruraux de 5 950 €, soit 14 450 € pour la vidéoprotection,
- dotation territoriale 2017 du département de 3 274 € pour la réfection de la pelouse du stade et la pose d'une main courante.

Elles sont complétées par la récupération de la TVA sur les travaux 2016 (20 126 €), des taxes d'aménagement (31 739 €) et de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement (176 825 €).

C.- Autres données

La dette de la commune au 1^{er} janvier 2018 est de 794 982,62 €, avec une annuité pour cette année estimée à 95 334 € (présence d'un taux variables). La commune n'a plus emprunté depuis 2005 et ne possède aucun emprunt dit « toxique ». Tous ces emprunts sont classés A (taux fixe et taux variable simple).

La commune dispose d'une capacité de désendettement au 1^{er} janvier 2018 de 3,79 ans (encours de la dette / épargne brut).

Les ratios ci-après permettent de situer la commune dans la moyenne de sa strate. Il est difficile d'en tirer des conclusions.

Ratios	Valeurs	Moyennes de la strate (2017)		
		Département	Région	National
Dépenses réelles de fonctionnement / population	583.09	567	618	605
Produit des impositions directes / population	299.55	282	305	299
Recettes réelles de fonctionnement / population	653.36	757	810	782
Dépenses d'équipement brut / population	175.39	282	331	286
En cours de la dette / population	635.99	731	757	606
Dotation forfaitaire / population	94.14	100	136	146

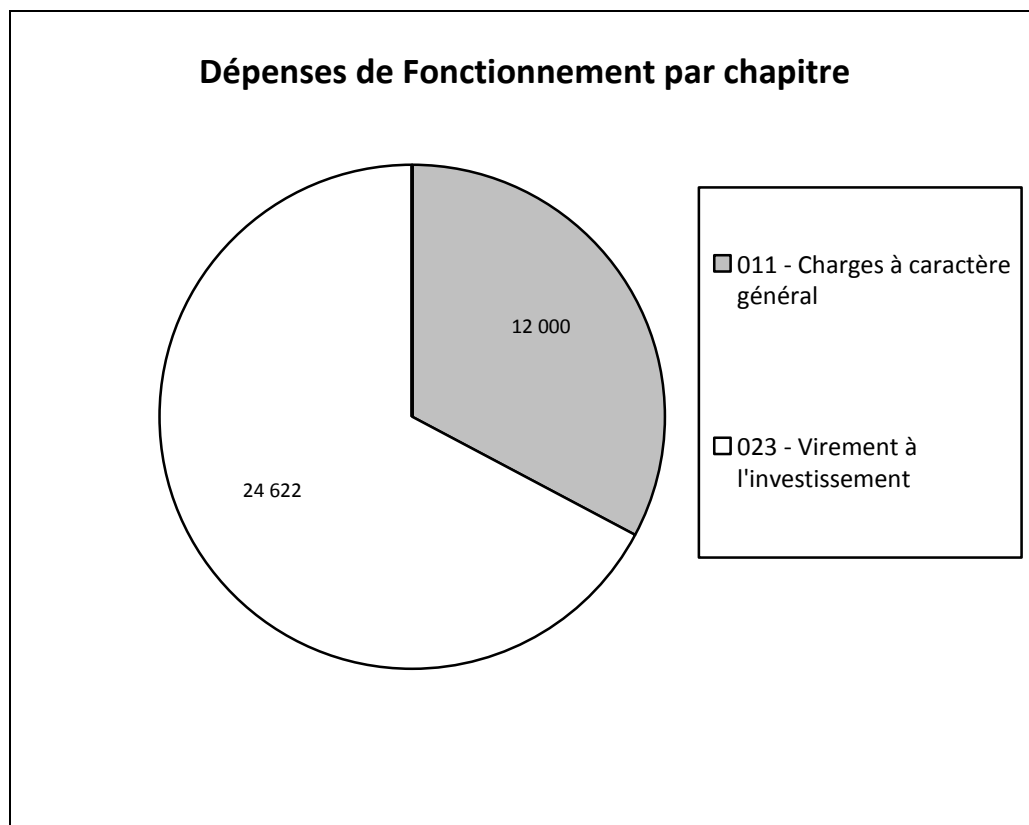
II- BUDGET ANNEXE « Locaux commerciaux »

Il a été créé au 1^{er} janvier 2018 pour gérer l'opération relative à la création de trois locaux commerciaux au centre village, avec son assujettissement à la TVA. Ce budget a été voté hors taxes le 13 avril 2017.

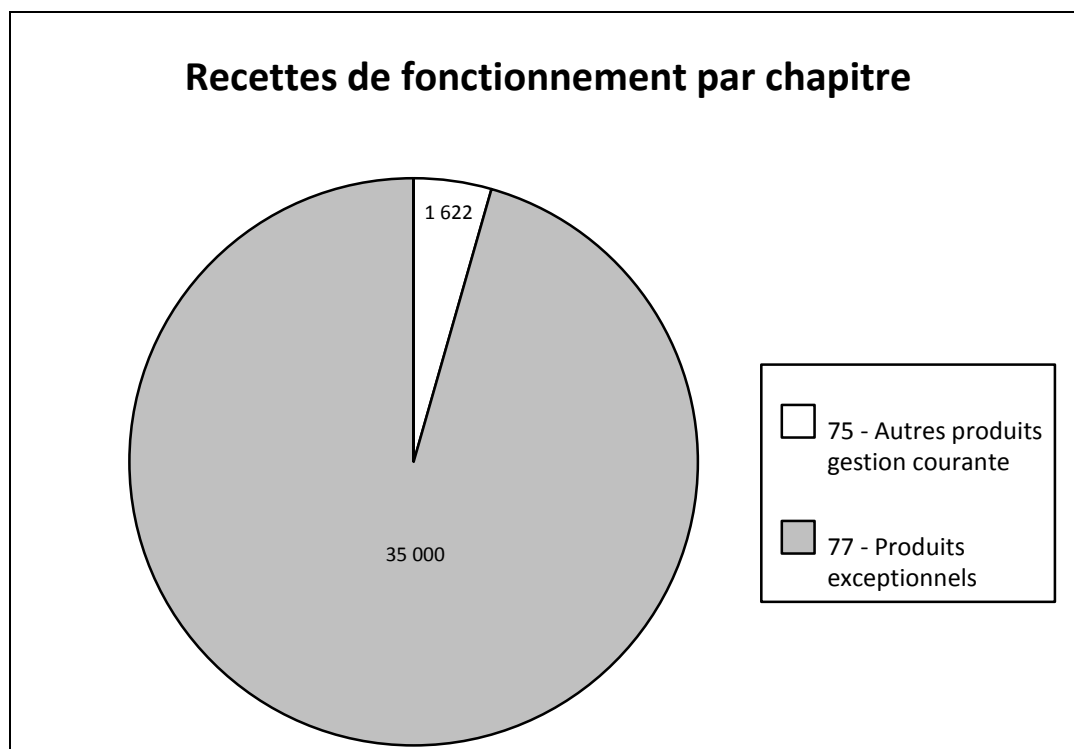
A.- La section de fonctionnement

Le total des dépenses et recettes de fonctionnement s'élève à 36 622 €.

Les dépenses réelles se répartissent entre 12 000 € de charges à caractère général (32,77%) et le virement à la section d'investissement de 24 622 € (67,23%).



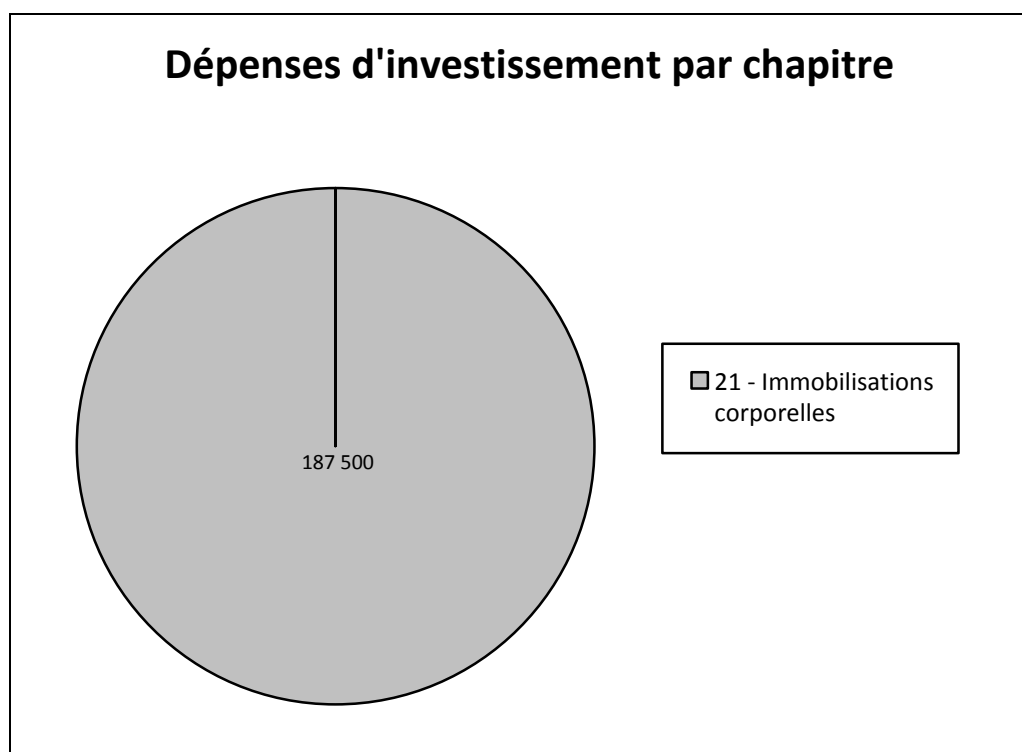
Les recettes correspondent à la location de deux locaux pendant deux mois (1 622 €) et la subvention du budget principal pour 35 000 €.



B.- La section d'investissement

Le total des dépenses et recettes d'investissement représente 187 500 €

Les dépenses concernent exclusivement l'acquisition du volume rez-de-chaussée, constituant les locaux commerciaux, à LOGIDIA selon la clef de répartition définie d'un commun accord.



Les recettes se répartissent entre 40 000 € de subvention de la Région (21,33%), 122 878 € d'emprunt d'équilibre (65,54%) et de 24 622 € de virement de la section de fonctionnement (13,13%).

